



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation spécialisée ministérielle,

Cette réunion se tient dans un contexte où les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail demeurent au cœur des préoccupations des agents.

Derrière chaque indicateur et chaque procédure, il y a des femmes et des hommes qui assurent quotidiennement des missions essentielles de service public, parfois au péril de leur intégrité physique et psychologique.

Les accidents graves recensés ces derniers mois au sein des DIR rappellent la vulnérabilité persistante des agents intervenant sur les réseaux routiers. Malgré les actions engagées dans le cadre du plan ministériel de prévention des risques liés aux interventions sous circulation, les accidents continuent de se produire.

Nous considérons qu'il est désormais nécessaire de passer des constats aux résultats concrets. La généralisation de l'analyse des accidents constitue une avancée utile, à condition qu'elle débouche sur des mesures correctives effectives et qu'elle associe pleinement les représentants du personnel.

Nous partageons également l'objectif d'améliorer la sécurité des interventions sur les routes à chaussées séparées. Toutefois, les exigences de sécurité ne peuvent reposer uniquement sur les agents et l'encadrement de proximité. Elles doivent s'accompagner de moyens humains, matériels et organisationnels adaptés.

S'agissant du déploiement du Réseau Radio du Futur, nous serons attentifs à la fiabilité du dispositif, à sa couverture réelle ainsi qu'aux conditions d'accompagnement des agents.

Enfin, nous saluons la mise en place de la fiche réflexe relative au risque suicidaire. Pour autant, la prévention de la détresse psychologique ne peut se limiter à des procédures d'alerte. Elle suppose également d'agir sur les causes

organisationnelles de la souffrance au travail : surcharge d'activité, manque d'effectifs, isolement professionnel, perte de sens ou tensions hiérarchiques.

Pour conclure, les risques sont connus et les attentes des agents sont fortes. Nous attendons que les engagements pris se traduisent rapidement par des mesures concrètes, visibles et évaluables sur le terrain, afin que la prévention devienne une réalité pour l'ensemble des personnels.

Par ailleurs, à travers l'adoption de la motion déposée par l'UNSA lors de la dernière FSM, les organisations syndicales ont proposé une mesure concrète permettant de réduire le nombre scandaleusement élevé d'heures écrêtées. Nous rappelons que la possibilité de récupérer une journée par mois au titre de la modalité 4 bis existe déjà dans les DDI ainsi que dans certaines DREAL, sans altérer l'efficacité des services. Nous attendons donc une réponse rapide de votre part, qui ne saurait être autre que positive, afin que tous les agents du ministère bénéficient des mêmes droits.

Enfin, nous ne pouvons conclure sans dénoncer la gestion purement comptable du ministère face à l'augmentation du SMIC, laquelle entraîne un tassement des grilles indiciaires des catégories B et C. Le respect de l'engagement des agents passe par une véritable politique de revalorisation salariale, et non par le versement, perçu comme dédaigneux, d'une indemnité compensatoire.

Je vous remercie de votre attention.